

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 122 (1996)  
**Heft:** 3

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Humbert **Gabella Verres SA**  
**BRIQUES ET PAVÉS EN VERRE**  
Vitrages – Dalles – Voûtes – Coupoles  
Bureaux – Ateliers – Exposition 500 m<sup>2</sup>: 1312 Eclépens – Téléphone 021/8666516  
SOLARIS  
GLASSTEIN

5454

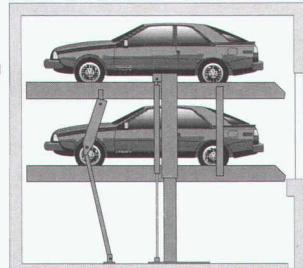
Nouvelles techniques  
– Fax 021/8666470

## Pas de places pour parquer?

Les systèmes de parage intelligents de Klaus  
Service en Suisse romand

Demandez des informations détaillées à:

ERNST WIRZ AG  
Kipper- und Maschinenfabrik  
8707 Uetikon am See  
Téléfon 01 922 11 91  
Telefax 01 920 62 44



B 5446

# NOUVEAU !



**Travaux spéculaux:**

- Pousse-tube
- Galeries
- Wellpoints/puits
- Gunite
- Palplanches
- Pleux forés-battus-moulés
- Ancrages-jetting
- Parois moulées-berlinnoises

*L'entrepreneur de travaux spéciaux!*

**gēnie civil + fondations sa**

*Une entreprise du groupe Marti SA*

1020 Renens - Rue du Caudray 22 B 5374  
Tél. 021 / 636 17 39 - Fax 021 / 636 17 43

1214 Vernier/GE - Tél. 022 / 341 03 38  
1950 Sion - Tél. 027 / 22 19 94

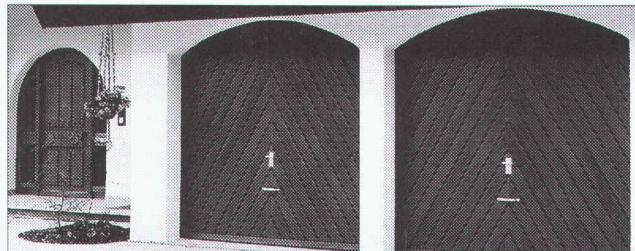
B 5455

**De quel bois je me chauffe?** Pour alimenter cheminées et fourneaux, la sciure de bois compressé est une idée ancienne, mais réactualisée et mise au point grâce à de nouvelles machines qui compactent les sous-produits de scieries (pin, sapin, mélèze, arole) à la pression de 50 tonnes. Il en résulte des «boudins de bois» très denses, dont le pouvoir calorifique est de 4500Kcl./kg. La combustion est lente et dure environ 2 heures. Elle dégage une agréable odeur due au mélange d'essences diverses. Autres avantages: presque pas de cendre, un stockage plus compact. Naturellement écologique, ce recyclage évite le gaspillage de sciure et de copeaux.

**Livraison en sacs de 25 kg au prix de 11.50, à domicile 15.-**

Renseignements: **Patrick GAIDON, 1896 MIEX sur VOUVRY**  
**Tél. 025. 81 40 22**

## Ne faites plus de porte à porte.



**En métal ou en bois?** Droite ou voûtée? La porte de garage que vous cherchez est chez Uninorm. Portes basculantes standards: déjà pour **Fr. 570.-**. Portes sectionnelles: déjà pour **Fr. 1'480.-**. Visitez notre exposition ou demandez une documentation au moyen du coupon ci-contre: Nous vous renseignerons volontiers.

**uninorm**  
UNINORM Technic SA  
Croix-du-Péage  
1029 Villars-Ste-Croix  
021/635 14 66

Veuillez m'envoyer une documentation pour:

- Portes de garage
- Entraînements automatiques
- Garages en béton «Classic»
- Garages métalliques
- Abris à voitures
- Pavillons de jardin

Nom \_\_\_\_\_

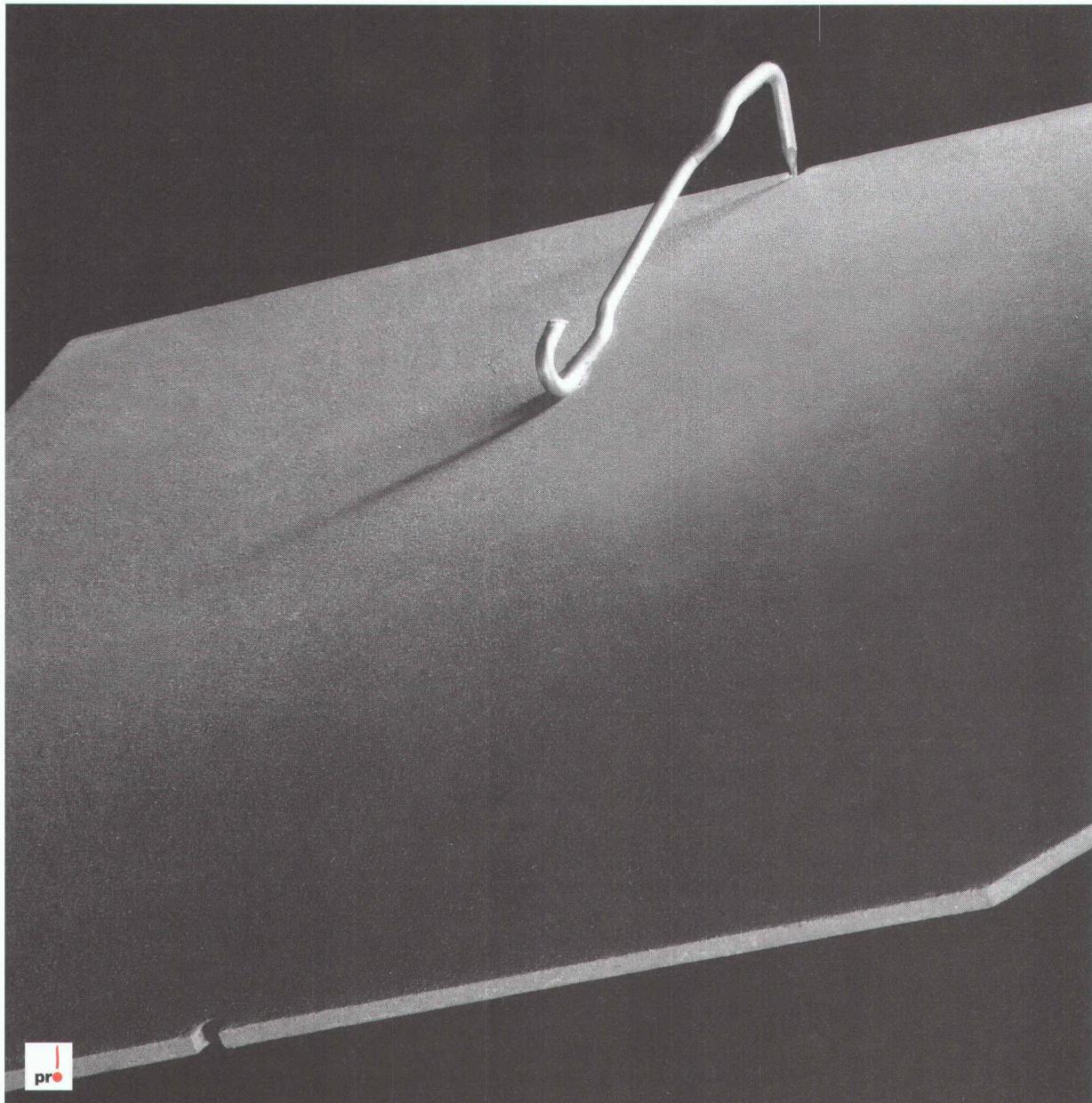
Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NP/Lieu \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

B 5420



pro

### Des idées qui accrochent.

Ce crochet est à la base du nouveau programme «pro» des ardoises de toiture «ETERNIT». Grâce à sa forme particulière, il garantit non seulement le maintien de la distance entre les ardoises, mais assure les plaques individuelles contre tout déplacement latéral. Un cloua-

ge s'avère ainsi superflu. Les hommes de métier avertis posent le système «pro» aisément, proprement; tout à fait dans la ligne d'un toit Eternit empreint d'élégance. Un grand intérêt se situe au niveau des prix aujourd'hui plus avantageux. Allié à une haute qualité constructive,

le nouveau système de couverture est particulièrement compétitif. Les possibilités architectoniques et l'art du couvreur peuvent ainsi se déployer sans limite. Comparez la nouvelle structure des prix! Vous découvrirez alors la raison de l'intérêt croissant du toit Eternit.

**Eternit**

Eternit SA, 1530 Payerne  
Téléphone 037/62 91 11  
Fax 037/62 92 02

Eternit AG, 8867 Niederurnen  
Telefon 058/23 11 11  
Fax 058/23 13 12



ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

met au concours un poste de  
MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE  
(MER) EN

## TECHNIQUE DE MICROFABRICATION PAR LASER

Ce poste s'inscrit dans le cadre du renforcement des activités d'enseignement et de recherche du Département de Microtechnique (DMT) dans les domaines de l'optique, des micro-systèmes, de la robotique et des techniques d'assemblage. Le/la titulaire fera partie du corps des maîtres de l'EPFL.

On attend de ce candidat/cette candidate une formation de niveau universitaire. Il/elle doit être au bénéfice d'une expérience industrielle récente et posséder des aptitudes pédagogiques. Le candidat/la candidate doit être en mesure de diriger un groupe de recherche dans le Laboratoire d'Optique Appliquée du Département de microtechnique.

Délai d'inscription: 29 mars 1996.

Entrée en fonctions: date à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la

**Présidence de l'EPFL, CE-Ecublens, 1015 Lausanne.**

## ARCHITECTURAL OFFICE

Lausanne region

Seeking, to join its team working on a large industrial project:

## ARCHITECT

The preferred candidate:

- polyvalent
- proven track record
- fluent English and French
- formal architectural education
- computer literate; CAD and typical office applications

He/she will enjoy working with the project manager in a demanding team oriented, multicultural environment.

If your profile and experience correspond to the above mentioned criteria and you hold valid working papers, please apply with the usual documents to:

**chiffre IAS 618, IVA S.A., Pré-du-Marché 23, 1004 Lausanne.**

**Wir**  
als Firma im Tätigkeitsbereich Bau- und Immobilienökonomie suchen

**Sie**

## Bauökonom/oder Bauökonomin

mit fundierten Kenntnissen im Fachgebiet Baukosten

**für**

anspruchsvolle Aufgaben im Bereich Kostenplanung,  
Kostensteuerung und Beratung von Bauherren

Wir freuen uns auf Ihre schriftliche Bewerbung. Für weitere Fragen steht Ihnen unser Herr H. Diggelmann gerne zur Verfügung

**PBK**  
AG

Industriestrasse 11, 8808 Pfäffikon  
Telefon 055 46 48 68 Telefax 055 50 16 20

## Taxe sur la valeur ajoutée

### Obligation de s'annoncer

1. Quiconque exerce de manière indépendante une activité commerciale, industrielle, artisanale ou une autre activité professionnelle et a réalisé pour plus de 75'000 francs de recettes en 1995 devient contribuable au 1er janvier 1996 et **doit**, dans la mesure où il n'est pas déjà inscrit en qualité d'assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, **s'annoncer par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard jusqu'au 31 janvier 1996**, à:

Administration fédérale  
des contributions  
Division principale de la taxe  
sur la valeur ajoutée  
Schwarztorstrasse 50, 3003 Berne

Téléfax 031 325 75 61  
" 031 325 75 27

Ne font pas partie du chiffre d'affaires déterminant les recettes provenant des activités exclues du champ de l'impôt, telles que les prestations dans le domaine de la santé, de l'assistance sociale et de la sécurité sociale, de l'éducation, de l'enseignement, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, les opérations que certains organismes sans but lucratif (p. ex. associations) fournissent à leurs membres moyennant une cotisation fixée conformément aux statuts, certaines prestations culturelles, les opérations d'assurance, les opérations dans les domaines du marché monétaire et des capitaux (à l'exception de la gestion de fortune et du recouvrement de créances), les mutations d'immeubles ainsi que leur location durable, les paris, loteries et autres jeux de hasard.

**Pour les entreprises qui exercent plusieurs activités imposables, c'est le chiffre d'affaires total de toutes ces activités qui est déterminant.**

Sont libérés de l'obligation de s'annoncer:

- ceux qui réalisent un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 250'000 francs, dans la mesure où l'impôt restant après déduction de l'impôt préalable ne dépasse pas régulièrement 4'000 francs par an;
- les agriculteurs, sylviculteurs et horticulteurs livrant exclusivement des produits agricoles, sylvicoles ou horticoles provenant de leur propre exploitation;
- les marchands de bétail pour les chiffres d'affaires provenant du bétail;
- les artistes-peintres et les sculpteurs pour les œuvres d'art qu'ils ont créées personnellement.

Si une **nouvelle entreprise est créée ou une entreprise existante est agrandie**, l'assujettissement peut intervenir au moment de l'ouverture ou de l'agrandissement. Il leur est donc recommandé de prendre contact à temps avec l'office précité.

2. Quiconque, sans être inscrit comme contribuable à la taxe sur la valeur ajoutée, **acquiert au cours d'une année civile pour plus de 10'000 francs de prestations de services en provenance de l'étranger** qui sont destinées à être utilisées ou exploitées sur territoire suisse (p. ex. acquisition de données ou logiciels télétransmis, prestation de conseil, gestion de fortune et de publicité, même si elles sont utilisées pour des opérations exclues du champ de l'impôt - v. chiffre 1 - ou pour des buts privés), devient contribuable pour ces acquisitions et **doit s'annoncer à l'administration susmentionnée dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année civile en question.**

### Inscription

Nom/raison sociale \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse exacte \_\_\_\_\_

Tél. no \_\_\_\_\_

Genre d'activité \_\_\_\_\_

Début de l'activité \_\_\_\_\_